

Dans le contexte de crise sanitaire, les modalités des épreuves de sélection de 2021 pour l’entrée à l’IFCS-TL sont modifiées. L’Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes a accepté les propositions des Directions des quatre IFCS de la Région. ATTENTION, toutefois, quelques points de détail peuvent différer d’un IFCS à un autre quant aux attendus du dossier.

Aussi les épreuves de sélection à l’IFCS-TL se dérouleront comme suit :

- **L’épreuve d’admissibilité :**

L’épreuve écrite initiale (devoir sur table de 4 heures) est remplacée par la rédaction d’un dossier professionnel. Il s’agira, pour l’épreuve d’admissibilité de présenter de manière plus développée le dossier professionnel, lequel à l’origine tenait lieu de support pour l’épreuve orale. La partie du dossier qui pouvait être dévolue à un projet ciblé sur une action professionnelle spécifique sera remplacée par le projet professionnel exclusif de devenir cadre de santé.

Ce dossier sera évalué par un jury composé de deux évaluateurs et sera noté sur vingt points.

Les attendus de ce dossier sont mentionnés ci-après.

- **L’épreuve d’admission :**

Concernant l’épreuve d’oral, un entretien de sélection sera organisé de préférence en présentiel. Au regard de l’évolution de la crise sanitaire, cet oral pourrait également se tenir, à distance, en visioconférence.

L’épreuve orale sera notée sur vingt points. L’entretien se tiendra devant un jury composé de deux membres dont un au moins aura évalué auparavant le dossier professionnel sur lequel s’appuiera le candidat. Ce dernier face au jury valorisera son parcours et argumentera ses motivations et capacités/compétences à devenir cadre de santé et à s’inscrire dans la formation conduisant au diplôme de cadre.

Le dossier professionnel comportera au maximum 12 pages dont un Curriculum vitæ (CV) et des annexes si besoin.

Le candidat, à partir de ses représentations, de ses valeurs, précisera ses conceptions de la fonction d’encadrement et de formation. Il déclinera, à l’issue d’un réel travail d’introspection et d’analyse de son parcours, de ses expériences tant personnelles que professionnelles, ses compétences acquises et/ou développées qui lui permettent, d’une part, de se projeter dans une fonction d’encadrement et/ou de formation et, d’autre part, de s’inscrire dans une formation de cadre de santé. Il s’appuiera sur des connaissances en lien notamment avec son environnement professionnel. Il argumentera également ses motivations. Au vu des compétences qui lui restent à développer, au regard de ses potentiels et de ses limites, il précisera quels sont ses attendus de la formation.

Le plan adopté pour la rédaction de son dossier reste à l’initiative du candidat.